

Date de convocation : 6 septembre 2022

Date d'envoi : 6 septembre 2022

Date d'affichage : 6 septembre 2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 43-2022  
Du LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le douze du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 17 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absents ayant donné procuration** : 5 – Alain JABRY à Philippe ROUX, Nadine BENOIT à Patrick CORTIAL, Jean-Paul GIMON à Serge SCOTTO DI VETTIMO, Martine MARION à Bernadette PERRIER, Sophie MOURARET à Elisabeth MAZON.

**Absente** : 1 – Christine ROURE

**Secrétaire de séance** : Philippe COMPERE

**OBJET : Créations et suppressions d'emplois – Mise à jour du tableau des effectifs**

Dans le cadre d'avancements de grades et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de la **création** d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (25 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;
- Décide de la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;
- Décide de la **création** d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- Décide de la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- Décide de la **création** d'un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 10 octobre 2022 ;
- Décide de la **suppression** d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 10 octobre 2022 ;
- Le tableau des emplois de la commune sera mis à jour pour tenir compte de ces changements ;
- Charge le Maire de toutes les formalités administratives dont la transmission de la présente délibération au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,  
Philippe COMPERE**

Acte exécutoire après transmission électronique

en Sous-Préfecture le ..... 16/9/22 .....

et de sa publication le ..... 16/9/22 .....

Identifiant unique n° 007-210702312-2022\_09\_12\_43DE



**Le Maire,  
Philippe ROUX**